



CH LAVAUUR



Lavaur, le 25/07/2011

La réforme des retraites de 2010 permet un scandaleux plan social : Départs massifs en retraite anticipée du personnel féminin des hôpitaux

Au 30 juin 2011, plus de 6 000 femmes ont quitté l'hôpital pour ne pas perdre leurs droits à la retraite. Dans la loi portant réforme des retraites en décembre 2010, le gouvernement a imposé brutalement la mise en extinction du dispositif de départ anticipé à la retraite des parents d'au moins 3 enfants et ayant travaillé au minimum 15 ans dans la Fonction Publique.

Ce dispositif concerne essentiellement les femmes, puisqu'il faut avoir interrompu son activité à l'occasion de la naissance de chaque enfant pendant au moins deux mois pour en bénéficier (congé maternité, adoption, disponibilité...).

Cette mesure permettait de pondérer la baisse des pensions des femmes qui ont des carrières très incomplètes. Celles qui réunissent les conditions avant le 1er janvier 2004 ont conservé les droits de départ sans décote à condition de partir avant le 1er juillet 2011, sinon elles perdent le bénéfice de calcul antérieur à la loi Fillon de 2003.

La plupart de ces femmes se sentent "poussées" dehors pour ne pas voir leurs pensions diminuées !

Seules les mères qui sont à 5 ans de l'âge légal de départ à la retraite ont conservé ces conditions de départ anticipé.

Ces départs supplémentaires (5 000 départs de plus qu'en 2010), précoces et subits, bouleversent le fonctionnement des services de soins.

Ils ne font qu'aggraver le problème des sous-effectifs chroniques dus aux restrictions budgétaires et au numerus clausus imposé aux formations des soignant-es.

Les maladies professionnelles et les accidents du travail sont en constante augmentation.

La non reconnaissance des qualifications et de la pénibilité du travail ne rendent pas ces métiers attractifs, alors que les besoins en soins de la population sont en augmentation.

A l'heure où le gouvernement impose une réduction des fonctionnaires, c'est un véritable plan de licenciement, et ce sont encore les femmes qui en font les frais : au moins 10 846 femmes sont parties des Fonctions Publiques hospitalière et territoriale avant le 1er juillet 2011 et probablement autant dans la Fonction Publique d'État.

La CGT revendique :

- Un partage des richesses pour obtenir le financement de la protection sociale : pour une retraite solidaire et décente
- Des moyens pour l'hôpital public
- La reconnaissance des qualifications et de la pénibilité des métiers
- Un plan d'urgence de formation des professions médicales et paramédicales
- De réelles négociations égalité femmes/hommes

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr